COMMUNE DE

BOUÉE

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le Lundi deux septembre, Le Conseil Municipal de BOUÉE, légalement convoqué le **vingt-six août deux mille vingt-quatre**, s'est réuni en Mairie à la **Salle du Conseil**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE BORGNE André, Maire.

Session	**Publique**		*Conseillers en exercice :*	***14***
Référence	**CM-PV-2024-09-02**		*Conseillers présents :*	**14**
Début et fin de la séance	**20H00**	**22H31**	*Conseillers votant :*	**14**

Liste des Membres du Conseil et présence *(dans l'ordre du tableau)*

Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
André LE BORGNE	X			Chantal SURGET	X		
Séverine LABARRE	X			Antony PEIGNET	X		
Michaël NICOLAS	X			Sébastien BOUCARD	X		
Solène LEMARIÉ	X			Damien JODAR	X		
Jacqueline HAMON	X			Christel FRINGANT	X		
Matthieu MAINIER	X			Jean-Pierre BIORET	X		
Pierrette ORAIN	X			Céline CLÉMOT	X		
Procuration(s)							

Date de la convocation du Conseil municipal : **26/08/2024**
Date d'affichage : **26/08/2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseillers excusés ainsi que les pouvoirs donnés.
Il rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

ORDRE DU JOUR

1. *Désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Procès-Verbal du dernier conseil municipal (11 juin 2024)*
3. *Décisions du Maire prise en délégation du Conseil – Informations*
   a. *Préemption d'un terrain situé place de l'église*
4. *Assemblées – Démission Première Adjointe au Maire*
5. *Assemblées – Détermination du nombre des adjoints au Maire*
6. *Assemblées – Élection du Quatrième adjoint au Maire (sous réserve)*
7. *Assemblées – tableau des indemnités des élus municipaux*
8. *Assemblées – Commissions municipales*
9. *Patrimoine – Opération Salle polyvalente*
10. *Patrimoine – Salle polyvalente – Accompagnement LAD*
11. *Ressources Humaines – Protection Sociale Complémentaire (PSC) – avis du Conseil*
12. *Ressources Humaines – Mise à jour tableau des effectifs*
13. *Intercommunalité : rapport d'activité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon*
14. *Questions diverses*

1. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Chantal SURGET se propose d'être secrétaire de séance.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (11 JUIN 2024)

Le Maire demande s'il y a des observations sur le projet de Procès-Verbal de la séance du 11 juin 2024.
Ce dernier n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN DÉLÉGATION DU CONSEIL – INFORMATIONS

- ✓ *Signature d'un devis en achat avec **ADICO Illuminations** de FAY DE BRETAGNE (44) pour fixer les décors pour candélabre pour les illuminations de noël 2024 (montant **135,50 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis en location annuelle avec **ADICO Illuminations** de FAY DE BRETAGNE (44) pour les illuminations de noël 2024 (montant **2145,00 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **Olys Propreté** de CAMPBON (44) pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux (montant **2 238,62 HT €) pour un passage une fois par an.***
- ✓ *Signature d'un devis avec **Sarl ETS Lacoste** de SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC (44) pour effacer et combler le E en L sur le monument aux morts (montant **29,17 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **Pompes Lacoste Funèbres** de SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC (44) pour une plaque personnalisée en bronze (montant **111,28 € HT)***
- ✓ *Signature de deux devis avec **El Samuel JAMBU** de BOUÉE (44) pour la réparation de plusieurs vitrages cassés à la salle polyvalente (montant **1058,00 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **Manutan Collectivités** de CHAURAY (79) pour l'achat de casiers vestiaires au BAE (montant **371,00 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **VEOLIA** de PONTCHÂTEAU (44) pour le renouvellement du poteau d'incendie de La Bouquinais (montant **2 245,00 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **LEMÉE LTP** de SAINT DOLAY (56) pour la prestation de Point à Temps annuelle (montant **9 767, 80 € HT**) pour prolonger la durée de vie des routes communales.*
- ✓ *Signature d'un devis avec **TE44** d'ORVAULT (44) pour le retrait de candelabre et armoire de l'éclairage public route de la Loire (montant **1 554,89 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **VEOLIA** de PONTCHÂTEAU (44) pour le renouvellement du poteau d'incendie n°4 de La Boutonnais (montant **1 825,00 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **VEOLIA** de PONTCHÂTEAU (44) pour le renouvellement du poteau d'incendie n°22 de La Priourais (montant **2 125,00 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **GOUBAULT IMPRIMEUR** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (44) pour la commande du prochain bulletin municipal (Bouée infos n°245) (montant **1 975 € HT – devis qui sera rectifié car le format sera plus important que les 16 pages habituelles soit 20 pages**) ;*

Pierrette ORAIN demande des précisions au sujet du devis de renouvellement d'un poteau incendie. Il lui est répondu que Véolia est mandaté pour contrôler chaque année l'ensemble des hydrants sur une moitié du territoire (l'autre moitié est traitée l'année suivante). Il peut être recommandé le remplacement de poteaux, plus opérationnel ou ne respectant plus les normes.

Anthony PEIGNET demande de prévoir la modification de l'armoire électrique située sur le parking de la mairie de façon à pouvoir mettre en marche forcée en cas de problème dans le bourg,

a. *Préemption d'un terrain situé place de l'église*

Le Maire informe l'Assemblée, qu'à sa demande, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon a déléguée à la Commune, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique, le droit de préemption urbain pour acquérir une parcelle non construite en vente, située derrière l'église entre la maison Labarre et la maison Brenan. Cette dernière a été considérée comme stratégique pour la réflexion en cours sur l'organisation de la Place de l'église et de l'ancienne propriété LABARRE.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire en vertu de ses délégations.

4. ASSEMBLÉES – DÉMISSION DE LA PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE

La première adjointe au Maire a fait valoir sa démission de sa fonction tout en conservant son mandat de conseillère municipale. Conformément à l'article L 2122-15 du CGCT, la démission doit être adressée au Préfet. Elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le sous-préfet a été portée à la connaissance de l'intéressée par lettre du 1er août 2024 reçu le 6 août 2024.

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient sincèrement et chaleureusement Chantal SURGET pour son grand investissement pour la Commune.

5. ASSEMBLÉES – DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.
Il informe l'Assemblée que Madame la Première Adjoint au Maire a présenté au Préfet sa démission de ses fonctions de Maire-Adjointe et Conseillère communautaire suppléante pour des raisons personnelles.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de **QUATRE** adjoints.
Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur le maintien ou non de QUATRE postes de Maire-Adjoints.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE de maintenir QUATRE postes de Maire-Adjoint.

6. ASSEMBLÉES – ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur André LE BORGNE, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).
Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit **QUATRE** adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **QUATRE** Adjoints. Au vu de ces éléments, par Délibération n°**DCM20240901** en date du **02 septembre 2024**, le Conseil Municipal a décidé de maintenir à **QUATRE** le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Suite à la démission de la Première Adjointe au Maire, l'ordre du tableau du Bureau Municipal est ainsi modifié :

1. **Séverine LABARRE devient Première Maire-Adjointe et Conseillère communautaire suppléante**
2. **Antony PEIGNET devient Deuxième Maire-Adjoint**
3. **Michael NICOLAS devient Troisième Maire-Adjoint**

Le Maire informe l'Assemblée que l'élection du Quatrième Maire-Adjoint est donc nécessaire. **Il fait appel à candidature.**
Jean-Pierre BIORET, Céline CLÉMOT et Pierrette ORAIN se portent candidats

Élection du quatrième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... **ZÉRO (0)**
Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... **QUATORZE (14)**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... **ZÉRO (0)**
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... **ZÉRO (0)**
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... **QUATORZE (14)**
f. Majorité absolue ..... **HUIT (8)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS *(dans l'ordre alphabétique)*	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	
	En chiffres	***En toutes lettres***
BIORET Jean-Pierre	7	*SEPT VOIX*
CLÉMOT Céline	4	QUATRE VOIX
FRINGANT Christel	1	UNE VOIX
ORAIN Pierrette	2	DEUX VOIX

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour du scrutin à la majorité absolue.
Le Maire demande aux candidats s'ils souhaitent se maintenir, Jean-Pierre BIORET, Céline CLÉMOT et Pierrette ORAIN maintiennent leur candidature.

Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... **ZÉRO (0)**
Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... **QUATORZE (14)**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... **ZÉRO (0)**
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... **ZÉRO (0)**
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... **QUATORZE (14)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS *(dans l'ordre alphabétique)*	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	***En toutes lettres***
BIORET Jean-Pierre	7	*SEPT VOIX*
CLÉMOT Céline	5	CINQ VOIX
ORAIN Pierrette	2	DEUX VOIX

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour du scrutin à la majorité relative.

Le Maire demande aux candidats s'ils souhaitent se maintenir, Jean-Pierre BIORET, Céline CLÉMOT et Pierrette ORAIN maintiennent leur candidature.
Résultats du troisième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... **ZÉRO (0)**
Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... **QUATORZE (14)**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... **ZÉRO (0)**
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... **ZÉRO (0)**
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... **QUATORZE (14)**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS *(dans l'ordre alphabétique)*	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	***En toutes lettres***
BIORET Jean-Pierre	7	*SEPT VOIX*
CLÉMOT Céline	5	CINQ VOIX
ORAIN Pierrette	2	DEUX VOIX

Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Monsieur Jean-Pierre BIORET a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

7. ASSEMBLÉES – TABLEAU DES INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal a été élu et installé en 2020 avec les règles applicables aux Communes de moins de 1 000 habitants. Conformément aux articles L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, le taux de l'indemnité du Maire peut être fixé à 40,3% l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027). Le Maire a souhaité percevoir une indemnité à un taux moindre (31%).

Concernant les Maires-adjoints, le taux maximum est de 10,70 %. Le taux retenu en 2020 est de 8,25 %.
Concernant les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation, un conseiller subdélégué de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il est possible d'attribuer une indemnité de fonction à un conseiller subdélégué si l'ensemble des indemnités Maire, Maire-Adjoints et Conseillers subdélégués ne dépassent pas l'enveloppe globale maximale possible Maire et Maire-Adjoints.

Le tableau d'indemnité actuel des élus est le suivant :

Elu	% indemnité voté	Taux maximal autorisé
Maire	31,00 %	40,30 %
Maire-Adjoint	8,25 %	10,70 %
Conseiller subdélégué	2,45 %	6,00 %

La Commune a dépassé les 1 000 habitants. Les taux maximums sont augmentés. Le Maire propose malgré tout de maintenir les taux d'indemnités tels qu'ils sont aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à compter du 2 septembre 2024, de :

✓ **MAINTENIR le tableau des indemnités des élus municipaux de la manière suivante :**

Elu	% indemnité proposé	Taux maximal autorisé
Maire	**31,00 %**	51,60 %
Maire-Adjoint	**8,25 %**	19,80 %
Conseiller subdélégué	**2,45 %**	6,00 %

✓ **PRÉCISE que l'attribution de l'indemnité est tributaire d'un Arrêté de délégation et que les Crédits Budgétaires sont prévus au Budget Communal au chapitre 65**

8. ASSEMBLÉES – COMMISSIONS MUNICIPALES

A l'occasion du changement du Bureau Municipal, il est proposé de revoir la composition des Commissions Municipales pour simplifier l'organisation et prendre en compte leur activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de composer les Commissions Municipales de la manière suivante :

Agriculture – Environnement – Travaux – Voirie *(Vice-Présidents : Michaël NICOLAS et Jean-Pierre BIORET)*
André LE BORGNE – Michael NICOLAS – Jean-Pierre BIORET – Damien JODAR – Séverine LABARRE – Matthieu MAINIER

Appels d'offres (*Président : André LE BORGNE*)
André LE BORGNE – Jean-Pierre BIORET – Michael NICOLAS – Chantal SURGET

Bâtiments Communaux *(Vice- Président : Michaël NICOLAS)*
Michaël NICOLAS – Jean-Pierre BIORET – Jacqueline HAMON – Damien JODAR – Solène LEMARIÉ – Pierrette ORAIN – Antony PEIGNET

Finances-Budget *(Président : André LE BORGNE)*
André LE BORGNE – Jacqueline HAMON – Séverine LABARRE – Michaël NICOLAS – Pierrette ORAIN – Antony PEIGNET – Chantal SURGET

Education-Enfance-Jeunesse-Mobilités (*Vice-Présidente : Séverine LABARRE*)
Céline CLÉMOT – Christel FRINGANT – Séverine LABARRE – Chantal SURGET

Vie culturelle, sportive, associative et communication *(Vice-Président : Antony PEIGNET)*
Antony PEIGNET— Sébastien BOUCARD – Céline CLÉMOT – Christel FRINGANT – Damien JODAR - Séverine LABARRE – Solène LEMARIÉ - Pierrette ORAIN - Chantal SURGET

Urbanisme *(Président : André LE BORGNE)*
André LE BORGNE – Jean-Pierre BIORET – Céline CLÉMOT – Jacqueline HAMON – Michaël NICOLAS – Pierrette ORAIN – Chantal SURGET

9. PATRIMOINE – OPÉRATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil, l'Assemblée avait validé le lancement d'une étude complémentaire pour un nouveau scénario sur le projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente : la démolition-reconstruction.

Ce dernier a été présenté en Bureau Municipal et en COPIL en juillet dernier. Le COPIL a retenu 2 scénarii à soumettre au Conseil Municipal :

1/ réhabilitation du Bâtiment avec une augmentation de 100 m² de surface *(isolation par l'extérieur)*

2/ démolition et reconstruction avec une surface total augmentée de 100 m²

Un travail de prospective a été lancé pendant l'été sur un recensement de tous les postes de dépenses, les pistes de financement et une première simulation des Budgets 2024 à 2028. Le Conseiller des Décideurs Locaux a été contacté pour donner son avis et accompagner la collectivité sur le travail de prospective (en cours).

Après recensement de tous les postes de dépense, le budget total s'élève à :

Scénario 2B *(réhabilitation et augmentation de 100 m²)* : **2 015 607,00 € HT / 2 381 328,40 € TTC**

Scénario 4A *(démolition-reconstruction avec augmentation de 100 m²)* **: 2 087 215,00 € HT / 2 467 258,00 € TTC**

La différence entre les 2 scénarii est estimée à 71 608 € HT / 85 929,60 € TTC

Concernant les pistes de financement et de subvention, il sera présenté en séance les opportunités recensées. Il est proposé de recourir à 2 emprunts pour soutenir le Budget. L'endettement de la Commune est sain avec 2 emprunts qui se termine prochainement (1 en 2024 et 1 en principe en 2026 qui pourrait être remboursé par anticipation au 31 décembre 2024).

Jean-Pierre BIORET revient sur la commission PLUI qui alertait sur l'isolation par l'extérieur et le vieillissement des murs. (Problème de recul – vigilance)
Pierrette ORAIN demande si tout a été recensé dans les chiffrages présentés. Il est répondu que cela a été tenté de faire un recensement exhaustif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de :

- ✓ **RETENIR le scénario 4A « démolition-reconstruction » ;**
- ✓ **VALIDER le lancement de l'opération (consultation pour retenir le Maître d'œuvre) ;**
- ✓ **CHARGER la Commission Municipale Finances-Budget d'un travail de prospective financière et de faire des propositions d'arbitrages budgétaires pour les années 2024-2028 afin de sécuriser la situation financière de la Commune ;**

Antony PEIGNET expose ses inquiétudes sur le chiffrage présenté et les risques que l'addition soit plus importante que prévue. Il est répondu que le chiffrage a tenté d'intégrer des enveloppes d'imprévues et de révisions de prix.

Solène LEMARIÉ quitte la séance à 21H36.

10. PATRIMOINE – SALLE POLYVALENTE – ACCOMPAGNEMENT EN ASSISTANCE EN MAÎTRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle que Loire-Atlantique Développement (LAD) accompagne la Commune dans la pré-étude de faisabilité du projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente. Cette Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est prévue pour le moment jusque l'engagement de la Maitrise d'œuvre sur le projet.
LAD a proposé d'accompagner la Commune sur les prochaines étapes ce qui pourrait apporter un soutien technique et administratif notamment.

2 formules ont été proposées sur les 5 étapes du projet :

- ✓ Formule donnant mandat à LAD sur toutes les étapes (LAD intervient pour le compte de la Commune administrativement et techniquement).
- ✓ Formule proposant 2 contrats : 1 contrat de mandat sur les étapes 1 à 3 et 1 contrat de conduite d'opération sur les étapes 4 et 5

Rappel des 5 étapes :
1/ consultation de la Maîtrise d'œuvre
2/ suivi des études du MOE de l'esquisse au dépôt de Permis
3/ suivi des études PRO à la consultation des entreprises
4/ suivi de la réalisation et de la réception de l'ouvrage
5/ suivi du parfait achèvement

Coût financier des prestations proposées :

Etapes	Proposition 1 mandat complet	Proposition 2 – 2 contrats
Phase 1 à 3	47 475,00 €	47 475,00 €
Phase 4 à 5	86 097,50 €	48 376,25 €
COÛT TOTAL HT	**133 572,50 €**	**95 851,25 €**

Loire-Atlantique Développement a indiqué qu'il était possible pour la Commune d'uniquement s'engager sur la formule 2 pour les phases 1 à 3 et d'indiquer plus tard sur les phases 4 à 5, les prestations relevant de 2 contrats différents. Il est juste demandé de prévenir suffisamment tôt pour leur organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de :

- ✓ **RETENIR la formule 2 avec uniquement le contrat de mandat sur les phases 1 à 3 du projet pour un montant total de 47 475 € ;**
- ✓ **NE PAS RETENIR pour le moment la prestation proposée sur les phases 4 et 5 en conduite de projet pour permettre à la Commune d'étudier les alternatives d'organisation en interne et la prospective financière ;**
- ✓ **AUTORISER et DONNER POUVOIR au Maire à signer tout devis, convention ou document relatif à la présente décision ;**
- ✓ **DIRE que les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus sur les Budgets 2025 et 2026.**

11. RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Il est rappelé que la Commune dispose actuellement d'un contrat de mutuelle complémentaire prévoyance, mutualisé à l'échelle du département avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique, proposée aux agents municipaux avec une contribution agent et participation employeur. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Les derniers textes ont apporté une réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics avec le volet complémentaire prévoyance à compter du 1er janvier 2025 et complémentaire santé à compter du 1er janvier 2026. Ainsi, les employeurs publics seront tenus de proposer une participation employeur sur ces 2 types de mutuelle pour les agents.

La Commune de Bouée répond déjà à ces obligations depuis plusieurs années.

Des négociations entre employeurs territoriaux et syndicats ont eu lieu à l'été 2023 et a abouti à un accord prévoyant :

- ✓ *Mise en place obligatoire par l'employeur d'une mutuelle complémentaire prévoyance au 1er janvier 2025 proposée à ses agents ;*
- ✓ *Une adhésion obligatoire de TOUS les agents à cette mutuelle ;*
- ✓ *Participation employeur à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent ;*
- ✓ *Mise en place obligatoire par l'employeur d'une mutuelle complémentaire santé ou participation à compter du 1er janvier 2026 ;*

Concernant la Mutuelle complémentaire santé, nous attendons des précisions.

La réforme à mettre en place au 1er janvier 2025 pour la complémentaire prévoyance aura un impact financier pour la Commune.

En vue du nouveau contrat de mutuelle complémentaire prévoyance au 1er janvier 2025, une consultation a été mise en place à l'échelle régionale par les centres de gestion. La Commune a donné mandat au CDG44 pour la mettre en place pour la Commune. L'assureur retenu et proposé aux Communes est COLLECTEAM / ALLIANZ.

La Commune doit valider le choix de ce contrat et décider du niveau de garantie de maintien de salaire net pour l'agent (soit 90%, soit 95%). Le taux de cotisation agent et participation employeur peut être impactée.

NOM	ANNÉE 2024 TOTAL 2024		simulation coût 2025				
	BRUT (trait+NBI+I FSE)	*cout annuel employeur*	*Brut annuel*	*cotisation pour 90% (1,93%)*	*particip. Employeur (50%)*	*cotisation pour 95% (2,12%)*	*particip. Employeur (50%)*
TOTAL	18 646,34	**875,04 €**	228 231,20	4 404,86	**2 202,43 €**	4 838,50	**2 419,25 €**
TOTAL			**surcoût commune**		**1 327,39 €**	**surcoût commune**	**1 544,21 €**

Le Surcoût estimé (sur la base d'une participation pour tous les agents) est de **+ 1 327,39 €** avec un maintien de salaire net de 90% et **+ 1 544,21 €** pour 95%.

Il est envisagé de geler une bonne partie des évolutions du régime indemnitaire en 2025 pour amortir l'impact budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose de retenir l'option 95% du contrat et de soumettre au Comité Social Territorial.

12. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est rappelé que des postes ont été ouverts en février pour permettre les nominations par promotion interne certains agents. Il est proposé de fermer les postes anciennement occupés par les agents.

Tableau actuel des effectifs :

CADRES OU EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF AU 01/10/2024	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	OBSERVATION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	35 H	
Rédacteur	B	0	35 H	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35 H	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 H	
	C	0	29 H	
	C	1	24 H	POSTE A FERMER
Adjoint technique territorial	C	1	35 H	
	C	0	24 H	
	C	1	11 H 10	POSTE A FERMER
	C	0	29 H	POSTE A FERMER

	C	1	16 H	
	C	1	17 H	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM principal 2e classe	C	1	15 H 30	
	C	1	29 H	
CADRES OU EMPLOIS NON PERMANENTS	**CATEGORIE**	**EFFECTIF**	**DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE**	**OBSERVATION**
Adjoint technique territorial	C	1	35H	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de :

- ✓ **FERMER à compter du 1er octobre 2024 les postes d'Adjoint technique territorial principal à temps non complet (29H), 2 postes d'Adjoint technique territoriaux à temps non complet (24H et 29H)**
- ✓ **METTRE A JOUR le tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2024 ;**
- ✓ **AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.**

13. INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 D'ESTUAIRE ET SILLON

Le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2023 d'Estuaire et Sillon. Il informe l'Assemblée que la déchèterie de Savenay est fermée jusqu'à nouvel ordre en raison d'un incendie.

Michaël NICOLAS indique qu'un dépôt sauvage a eu lieu à Rohars. Il demande s'il est possible de prévenir la CCES. Le Maire répond que c'est sans doute un dépôt des chasseurs qui normalement le récupèrent. Il va se renseigner

14. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Prochain Conseil Municipal* : ***Mardi 15 octobre 2024 – 20H*** *(présence de la conseillère en énergie partagée)*
  - ✓ *Inauguration des sites Trou Bleu puis Rohars et enfin passage de bac afin de rejoindre le Pellerin et le chemin des Carris :* ***Vendredi 06 septembre 2024 – 10H-16H***
  - ✓ *Commissions urbanisme :* ***Jeudi 5 et 19 septembre – 9H***
  - ✓ *COPIL CAUE bourg :* ***mercredi 25 septembre – 10H***
  - ✓ Groupe de travail 3 SCOT **:** ***jeudi 26 septembre 16H***
  - ✓ *Conseil communautaire à Bouée :* ***jeudi 26 septembre - 19H30*** *(Salle polyvalente)*
  - ✓ *COPIL 15 PLUI :* ***mardi 1er octobre 13H45***

- ✓ *Retour des commissions communales et intercommunales*

Jacqueline HAMON remercie les élus et la Communauté de Communes pour la mise en place des zebras au lieu-dit Croisac.
Antony PEIGNET indique que le Bouée Info est prêt et va être distribué prochainement. Le forum des associations aura lieu le 7 septembre. Il demande si un élu pourrait le remplacer pour le verre de l'amitié avec les associations à l'issue du forum.
Samedi 12 octobre sera proposé un spectacle d'humour gratuit. Samedi 14 décembre aura lieu le spectacle de Noël.
Une réunion de l'association des Amis de la Chapelle de Rohars est prévue mardi 3 septembre à 20H. Antony PEIGNET n'est pas sûr d'être disponible pour y assister.

Chantal SURGET fait retour de la réunion de rentrée de l'équipe de la pause méridienne.

Jean-Pierre BIORET fait retour de la dernière commission aménagement de l'espace de la CCES. Un bilan a été présenté de l'activité du service Application du Droit des Sols. 49 dossiers ont été traités en 2023 pour Bouée. Un COPIL PLUI s'est réuni en juillet dernier.

Le Prochain Conseil Municipal est programmé **Mardi 15 octobre 2024 à 20H**. Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H31.

La secrétaire de séance,

Chantal SURGET

Le Maire,

André LE BORGNE

MAIRIE DE BOUÉE (Loire-Atlantique)

MENTION D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil-municipal en date du **02 septembre 2024**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **03 septembre 2024** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR	*N°*	*INTITULE*	*VOTE DE LA DELIBERATION*	
LE BORGNE André	2024-09-01	*ASSEMBLÉES – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire*	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	14 0 0 0
LE BORGNE André	2024-09-02	*ASSEMBLÉES – Élection du Quatrième Adjoint au Maire*	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	14 0 0 0
LE BORGNE André	2024-09-03	*ASSEMBLÉES – Tableau des indemnités des élus municipaux*	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	14 0 0 0
LE BORGNE André	2024-09-04	*ASSEMBLÉES – Commissions Municipales*	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	14 0 0 0
LE BORGNE André	2024-09-05	*PATRIMOINE – Opération salle polyvalente*	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	14 0 0 0
LE BORGNE André	2024-09-06	*PATRIMOINE – Salle Polyvalente – Accompagnement LAD*	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	14 0 0 0
LE BORGNE André	2024-09-07	*RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs*	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	14 0 0 0

ANNEXE - CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 02 Septembre 2024

Rapport des délibérations

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

2. PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (11 JUIN 2024)

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN DÉLÉGATION DU CONSEIL – INFORMATIONS

✓ *Signature d'un devis en achat avec **ADICO Illuminations** de FAY DE BRETAGNE (44) pour fixer les décors pour candélabre pour les illuminations de noël 2024 (montant **135,50 € HT**)*

- ✓ *Signature d'un devis en location annuelle avec **ADICO Illuminations** de FAY DE BRETAGNE (44) pour les illuminations de noël 2024 (montant **2145,00 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **Olys Propreté** de CAMPBON (44) pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux (montant **2 238,62 HT €)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **Sarl ETS Lacoste** de SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC (44) pour effacer et combler le E en L sur le monument aux morts (montant **29,17 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **Pompes Lacoste Funèbres** de SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC (44) pour une plaque personnalisée en bronze (montant **111,28 € HT)***
- ✓ *Signature de deux devis avec **El Samuel JAMBU** de BOUÉE (44) pour la réparation de plusieurs vitrages cassés à la salle polyvalente (montant **1058,00 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **Manutan Collectivités** de CHAURAY (79) pour l'achat de casiers vestiaires au BAE (montant **371,00 € HT)***
- ✓ *Signature d'un devis avec **VEOLIA** de PONTCHÂTEAU (44) pour le renouvellement du poteau d'incendie de La Bouquinais (montant **2 245,00 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **LEMÉE LTP** de SAINT DOLAY (56) pour la prestation de Point à Temps annuelle (montant **9 767, 80 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **TE44** d'ORVAULT (44) pour le retrait de candelabre et armoire de l'éclairage public route de la Loire (montant **1 554,89 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **VEOLIA** de PONTCHÂTEAU (44) pour le renouvellement du poteau d'incendie n°4 de La Boutonnais (montant **1 825,00 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **VEOLIA** de PONTCHÂTEAU (44) pour le renouvellement du poteau d'incendie n°22 de La Priourais (montant **2 125,00 € HT**) ;*
- ✓ *Signature d'un devis avec **GOUBAULT IMPRIMEUR** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (44) pour la commande du prochain bulletin municipal (Bouée infos n°245) (montant **1 975 € HT – devis qui sera rectifié car le format sera plus important que les 16 pages habituelles soit 24 pages**) ;*

a. *Préemption d'un terrain situé place de l'église*

4. ASSEMBLÉES – DÉMISSION PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE

La première adjointe au Maire a fait valoir sa démission de sa fonction tout en conservant son mandat de conseillère municipale. Conformément à l'article L 2122-15 du CGCT, la démission doit être adressée au Préfet. Elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le sous-préfet a été portée à la connaissance de l'intéressée par lettre du 1er août 2024 reçu le 6 août 2024.

5. ASSEMBLÉES – DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Suite à la démission de la Première Adjointe au Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit statuer sur le maintien ou non du nombre de Maire-Adjoint.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal soit un effectif maximum de 4 adjoints pour la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien du nombre de Maire-Adjoints.

6. ASSEMBLÉES – ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT AU MAIRE *(SOUS RÉSERVE)*

Si le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre de Maire-Adjoint à 4, il est donc nécessaire d'élire le ou la nouvel(le) Maire-Adjoint(e). La Première Adjointe au Maire démissionnant, les 3 autres Maire-Adjoints remontent alors désormais dans l'ordre du tableau.

Ainsi :

- ✓ *Madame Séverine LABARRE deviendrait Première Maire-Adjointe **ET Conseillère Communautaire suppléante***
- ✓ *Monsieur Antony PEIGNET deviendrait Deuxième Maire-Adjoint*
- ✓ *Monsieur Michaël NICOLAS deviendrait Troisième Maire-Adjoint*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7 et L 2122-7-1, le ou la Maire-Adjoint(e) est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolu les 2 premiers tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel à candidature si l'une ou l'un des élu(e)s membre du Conseil souhaitais se porter candidat(e). Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Quatrième Maire-Adjoint.

De nouveaux Arrêtés de délégations aux Maire-Adjoint(e)s seront publiés prenant en compte le nouveau tableau du Bureau Municipal.

7. ASSEMBLÉES – TABLEAU DES INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal a été élu et installé en 2020 avec les règles applicables aux Communes de moins de 1 000 habitants. Conformément aux articles L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, le taux de l'indemnité du Maire peut être fixé à 40,3% l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027). Le Maire a souhaité percevoir une indemnité à un taux moindre (31%).

Concernant les Maires-adjoints, le taux maximum est de 10,70 %. Le taux retenu en 2020 est de 8,25 %.
Concernant les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation, un conseiller subdélégué de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il est possible d'attribuer une indemnité de fonction à un conseiller subdélégué si l'ensemble des indemnités Maire, Maire-Adjoints et Conseillers subdélégués ne dépassent pas l'enveloppe globale maximale possible Maire et Maire-Adjoints.

Le tableau d'indemnité actuel des élus est le suivant :

Elu	% indemnité voté	Taux maximal autorisé
Maire	31,00 %	40,30 %
Maire-Adjoint	8,25 %	10,70 %
Conseiller subdélégué	2,45 %	6,00 %

La Commune a dépassé les 1 000 habitants. Les taux maximum sont augmentés. Le Maire propose malgré tout de maintenir les taux d'indemnités tels qu'ils sont aujourd'hui.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les taux d'indemnités suivants :

Elu	% indemnité proposé	Taux maximal autorisé
Maire	31,00 %	51,60 %
Maire-Adjoint	8,25 %	19,80 %
Conseiller subdélégué	2,45 %	6,00 %

8. ASSEMBLÉES – COMMISSIONS MUNICIPALES

A l'occasion du changement du Bureau Municipal, il est proposé de revoir la composition des Commissions Municipales pour simplifier l'organisation et prendre en compte leur activité.

Commissions municipales actuelle	Commissions municipales proposées
Appels d'offres (*Psd : André LE BORGNE*) *André LE BORGNE – Jean-Pierre BIORET – Michael NICOLAS – Chantal SURGET*	PAS DE CHANGEMENT
Finances-Budget (*Psd : André LE BORGNE*) *André LE BORGNE – Jacqueline HAMON – Séverine LABARRE – Michaël NICOLAS – Pierrette ORAIN – Antony PEIGNET – Chantal SURGET*	
Urbanisme (Psd : *André LE BORGNE*) *André LE BORGNE – Jean-Pierre BIORET – Céline CLÉMOT – Jacqueline HAMON – Michaël NICOLAS – Pierrette ORAIN – Chantal SURGET*	
Bâtiments Communaux *(Vice- Psd : Michaël NICOLAS)* *Michaël NICOLAS – Jean-Pierre BIORET – Jacqueline HAMON – Damien JODAR – Solène LEMARIÉ – Pierrette ORAIN – Antony PEIGNET*	
Affaires scolaires -Restauration *(Vice-Psd : Séverine LABARRE et Chantal SURGET)* *Céline CLÉMOT – Christel FRINGANT – Séverine LABARRE – Chantal SURGET*	Education-Enfance-Jeunesse-Mobilités *(Vice-Psd : Séverine LABARRE)* *Céline CLÉMOT – Christel FRINGANT – Séverine LABARRE – Chantal SURGET*
Culture-Sport-Jeunesse-Tourisme (Vice-Psd : Séverine LABARRE et Antony PEIGNET) *Séverine LABARRE – Antony PEIGNET – Sébastien BOUCARD – Céline CLÉMOT – Christel FRINGANT – Pierrette ORAIN – Solène LEMARIÉ*	Vie culturelle, sportive, associative et communication (Vice-Psd : Antony PEIGNET) *Antony PEIGNET— Sébastien BOUCARD – Céline CLÉMOT – Christel FRINGANT – Séverine LABARRE – Solène LEMARIÉ - Pierrette ORAIN*

Gestion des Bâtiments Communaux *(Vice-Psd : Antony PEIGNET)* *Antony PEIGNET – Damien JODAR – Solène LEMARIÉ – Pierette ORAIN – Chantal SURGET*	Proposition à Damien JODAR et Chantal SURGET d'intégrer cette nouvelle commission
Information *(Vice-Psd : Antony PEIGNET)* *Antony PEIGNET – Sébastien BOUCARD – Céline CLÉMOT*	
Listes Electorales *(Psd : André LE BORGNE)* *André LE BORGNE – Séverine LABARRE – Chantal SURGET*	Proposition de ne pas maintenir cette commission, une commission de contrôle, prévue par le Code Electoral, existant déjà
Voirie – Agriculture – Environnement *(Vice-Psd : Michaël NICOLAS)* *André LE BORGNE – Michael NICOLAS – Jean-Pierre BIORET – Damien JODAR – Séverine LABARRE – Matthieu MAINIER*	Agriculture – Environnement – Travaux - Voirie *(Vice-Psd : Michaël NICOLAS)* *André LE BORGNE – Michael NICOLAS – Jean-Pierre BIORET – Damien JODAR – Séverine LABARRE – Matthieu MAINIER*

9. PATRIMOINE – OPÉRATION SALLE POLYVALENTE

Il est rappelé que lors du précédent Conseil, l'Assemblée avait validé le lancement d'une étude complémentaire pour un nouveau scénario sur le projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente : la démolition-reconstruction.

Ce dernier a été présenté en Bureau Municipal et en COPIL en juillet dernier. Le COPIL a retenu 2 scénarii à soumettre au Conseil Municipal :

1/ réhabilitation du Bâtiment avec une augmentation de 100 m² de surface *(isolation par l'extérieur)*

2/ démolition et reconstruction avec une surface total augmentée de 100 m²

Un travail de prospective a été lancé pendant l'été sur un recensement de tous les postes de dépenses, les pistes de financement et une première simulation des Budgets 2024 à 2028. (***Cf. documents annexe***). Le Conseiller des Décideurs Locaux a été contacté pour donner son avis et accompagner la collectivité sur le travail de prospective (en cours).

Après recensement de tous les postes de dépense, le budget total s'élève à :

Scénario 2B *(réhabilitation et augmentation de 100 m²)* : **2 015 607,00 € HT / 2 381 328,40 € TTC**

Scénario 4A *(démolition-reconstruction avec augmentation de 100 m²)* **: 2 087 215,00 € HT / 2 467 258,00 € TTC**

La différence entre les 2 scénarii est estimée à 71 608 € HT / 85 929,60 € TTC

Concernant les pistes de financement et de subvention, il sera présenté en séance les opportunités recensées. Il est proposé de recourir à 2 emprunts pour soutenir le Budget. L'endettement de la Commune est sain avec 2 emprunts qui se termine prochainement (1 en 2024 et 1 en principe en 2026 qui pourrait être remboursé par anticipation au 31 décembre 2024).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ✓ **RETENIR un des deux scénarii proposés pour le projet ;**
- ✓ **VALIDER le lancement de l'opération (consultation pour retenir le Maître d'œuvre) ;**
- ✓ **CHARGER la Commission Municipale Finances-Budget d'un travail de prospective financière et de faire des propositions d'arbitrages budgétaires pour les années 2024-2028 afin de sécuriser la situation financière de la Commune ;**

10. PATRIMOINE – SALLE POLYVALENTE – ACCOMPAGNEMENT LAD

Il est rappelé que Loire-Atlantique Développement (LAD) accompagne la Commune dans la pré-étude de faisabilité du projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente. Cette Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est prévue pour le moment jusque l'engagement de la Maitrise d'œuvre sur le projet.

LAD a proposé d'accompagner la Commune sur les prochaines étapes ce qui pourrait apporter un soutien technique et administratif notamment.

2 formules ont été proposées sur les 5 étapes du projet :

1) Formule donnant mandat à LAD sur toutes les étapes (LAD intervient pour le compte de la Commune administrativement et techniquement).
2) Formule proposant 2 contrats : 1 contrat de mandat sur les étapes 1 à 3 et 1 contrat de conduite d'opération sur les étapes 4 et 5

Rappel des 5 étapes :

1/ consultation de la Maîtrise d'œuvre
2/ suivi des études du MOE de l'esquisse au dépôt de Permis
3/ suivi des études PRO à la consultation des entreprises
4/ suivi de la réalisation et de la réception de l'ouvrage
5/ suivi du parfait achèvement
Cout financier des prestations proposées :

Etapes	Proposition 1 mandat complet	Proposition 2 – 2 contrats
Phase 1 à 3	47 475,00 €	47 475,00 €
Phase 4 à 5	86 097,50 €	48 376,25 €
COÛT TOTAL HT	**133 572,50 €**	**95 851,25 €**

Loire-Atlantique Développement a indiqué qu'il était possible pour la Commune d'uniquement s'engager sur la formule 2 pour les phases 1 à 3 et d'indiquer plus tard sur les phases 4 à 5, les prestations relevant de 2 contrats différents. Il est juste demandé de prévenir suffisamment tôt pour leur organisation.

Il est proposé au Conseil Municipal de :
- ✓ **RETENIR la formule 2 avec uniquement le contrat de mandat sur les phases 1 à 3 du projet pour un montant total de 47 475 € ;**
- ✓ **NE PAS RETENIR pour le moment la prestation proposée sur les phases 4 et 5 en conduite de projet pour permettre à la Commune d'étudier les alternatives d'organisation en interne et la prospective financière ;**
- ✓ **AUTORISER et DONNER POUVOIR au Maire à signer tout devis, convention ou document relatif à la présente décision ;**
- ✓ **DIRE que les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus sur les Budgets 2025 et 2026.**

11. RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) – AVIS DU CONSEIL

Il est rappelé que la Commune dispose actuellement d'un contrat de mutuelle complémentaire prévoyance, mutualisé à l'échelle du département avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique, proposée aux agents municipaux avec une contribution agent et participation employeur. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Les derniers textes ont apporté une réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics avec le volet complémentaire prévoyance à compter du 1er janvier 2025 et complémentaire santé à compter du 1er janvier 2026. Ainsi, les employeurs publics seront tenus de proposer une participation employeur sur ces 2 types de mutuelles pour les agents.

La Commune de Bouée répond déjà à ces obligations depuis plusieurs années.

Des négociations entre employeurs territoriaux et syndicats ont eu lieu à l'été 2023 et a abouti à un accord prévoyant :

- ✓ *Mise en place obligatoire par l'employeur d'une mutuelle complémentaire prévoyance au 1er janvier 2025 proposée à ses agents ;*
- ✓ *Une adhésion obligatoire de TOUS les agents à cette mutuelle ;*
- ✓ *Participation employeur à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent ;*
- ✓ *Mise en place obligatoire par l'employeur d'une mutuelle complémentaire santé ou participation à compter du 1er janvier 2026 ;*

Concernant la Mutuelle complémentaire santé, nous attendons des précisions.

La réforme à mettre en place au 1er janvier 2025 pour la complémentaire prévoyance aura un impact financier pour la Commune.

En vue du nouveau contrat de mutuelle complémentaire prévoyance au 1er janvier 2025, une consultation a été mise en place à l'échelle régionale par les centres de gestion. La Commune a donné mandat au CDG44 pour la mettre en place pour la Commune. L'assureur retenu et proposé aux Communes est COLLECTEAM / ALLIANZ.

La Commune doit valider le choix de ce contrat et décider du niveau de garantie de maintien de salaire net pour l'agent (soit 90%, soit 95%). Le taux de cotisation agent et participation employeur peut être impactée.

NOM	ANNÉE 2024 TOTAL 2024		simulation coût 2025				
	BRUT (trait+NBI+I FSE)	*cout annuel employeur*	*Brut annuel*	*cotisation pour 90% (1,93%)*	*particip. Employeur (50%)*	*cotisation pour 95% (2,12%)*	*particip. Employeur (50%)*
TOTAL	18 646,34	**875,04 €**	228 231,20	4 404,86	**2 202,43 €**	4 838,50	**2 419,25 €**
TOTAL			**surcoût commune**		**1 327,39 €**	**surcoût commune**	**1 544,21 €**

Le Surcoût estimé (sur la base d'une participation pour tous les agents) est de **+ 1 327,39 €** avec un maintien de salaire net de 90% et **+ 1 544,21 €** pour 95%.

Il est envisagé de geler une bonne partie des évolutions du régime indemnitaire en 2025 pour amortir l'impact budgétaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur la formule à retenir afin de saisir le Comité Social Territorial avec le projet de délibération qui sera présenté d'ici la fin de l'année.

12. RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est rappelé que des postes ont été ouverts en février pour permettre les nominations par promotion interne certains agents. Il est proposé de fermer les postes anciennement occupés par les agents.

Tableau actuel des effectifs :

CADRES OU EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF AU 01/10/2024	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	OBSERVATION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	35 H	
Rédacteur	B	0	35 H	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35 H	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 H	POSTE A FERMER
	C	0	29 H	
	C	1	24 H	
Adjoint technique territorial	C	1	35 H	POSTE A FERMER
	C	0	24 H	
	C	1	11 H 10	POSTE A FERMER
	C	0	29 H	
	C	1	16 H	
	C	1	17 H	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM principal 2e classe	C	1	15 H 30	
	C	1	29 H	
CADRES OU EMPLOIS NON PERMANENTS	**CATEGORIE**	**EFFECTIF**	**DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE**	**OBSERVATION**
Adjoint technique territorial	C	1	35H	

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ✓ **FERMER à compter du 1er octobre 2024 les postes d'Adjoint technique territorial principal à temps non complet (29H), 2 Adjoint technique territoriaux à temps non complet (24H et 29H)**
- ✓ **METTRE A JOUR le tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2024 ;**
- ✓ **AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.**

13. INTERCOMMUNALITÉ : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Cf. document en annexe

14. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Prochain Conseil Municipal* : ***Mardi 15 octobre 2024 – 20H***
- ✓ *Prochaines dates - évènements :*
  - *Inauguration des sites Trou Bleu puis Rohars et enfin passage de bac afin de rejoindre le Pellerin et le chemin des Carris :* ***Vendredi 06 septembre 2024 – 10H-16H***
  - *Commissions urbanisme :* ***Jeudi 5 et 19 septembre – 9H***
  - *COPIL CAUE bourg :* ***mercredi 25 septembre – 10H***
  - *Conseil communautaire à Bouée :* ***jeudi 26 septembre - 19H30*** *(Salle polyvalente)*

- ✓ *Retour des commissions communales et intercommunales*